

Un budget soins de santé 2024 au rabais estime le GBO/Cartel

16/10/23 à 15:26 Mise à jour à 16:00

la rédaction ([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/la-redaction-52.html](http://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/la-redaction-52.html))

Le gouvernement a déposé et fait voter son épure budgétaire lors du Conseil général de l'Inami ce lundi 16 octobre. Par rapport à la proposition de budget approuvée il y a deux semaines ([lire ici \(/magazine/budget-ca-coince-pour-les-syndicats/article-normal-70543.html\)](http://magazine/budget-ca-coince-pour-les-syndicats/article-normal-70543.html)), quelques changements qui ne sont pas du goût du GBO/Cartel.



© Getty Images/iStockphoto

Le budget, approuvé par 15 voix (représentants du Gouvernement, mutuelles et syndicats de travailleurs) et cinq absentions (employeurs, qui défendent bien entendu l'industrie pharmaceutique à qui on impose d'importantes économies), ne laisse que des miettes à la médecine, estime le GBO/Cartel.

" Il ne reste en effet quasi aucune marge pour de nouvelles mesures à négocier en médicomut, hormis une utilisation (partielle) de la masse d'index des médecins (qui est de 6,05%, soit 641,225 millions d'euros), alors que l'inflation est restée très élevée au début de 2023 et que l'indexation précédente (au 1/2/2023) n'a déjà pas suffi à couvrir l'inflation de 2022 ! ", réagit le GBO/Cartel. " Alors qu'ils représentent 28,6% du total du budget des soins de santé, les médecins n'obtiennent que 11,3% (10,814 millions d'euros) de l'attribution de la marge disponible de 168,862 millions d'euros). "

Un budget au rabais

Le syndicat fait une historique de l'élaboration du budget. Il rappelle qu'initialement, la médicomut avait sélectionné cinq priorités : la fin de vie, le cholestéatome, les soins de santé mentale, la revalorisation de la rémunération de ces médecins hospitaliers et la réadaptation pulmonaire multidisciplinaire.

Dans sa proposition de budget 2024, le Comité de l'assurance n'a retenu qu'une partie de ces parties, souvent pour des montants moindres que prévus. Raison pour laquelle le GBO/Cartel avait voté contre cette proposition.

Le budget adopté ne propose au final que deux nouvelles initiatives budgetisées. Ainsi, dix millions d'euros sont prévus pour des mesures visant à interdire les suppléments d'honoraires pour les BIM. Ensuite, 9,038 millions d'euros sont alloués aux médecins en formation : 6,78 millions d'euros pour les médecins spécialistes en formation dans le cadre des discussions en cours sur l'évaluation et l'aménagement de la convention collective de formation et 2,26 millions d'euros pour les médecins généralistes en formation avec pour objectif de soutenir les médecins généralistes en formation qui exercent en zone rurale ou dans une zone présentant une pénurie de médecins généralistes significativement élevée, par exemple au travers d'une indemnité de déplacement ou de prise en charge des frais plus élevée.

Nettement insuffisant

Le Cartel se réjouit bien évidemment de l'octroi de budget pour ces mesures, en particulier pour les médecins en formation. Il comprend bien les problèmes budgétaires actuels mais souligne que les moyens mis à disposition des médecins sont nettement insuffisants, notamment en médecine générale ainsi que dans plusieurs spécialités. *" Le système actuel de convention est un équilibre fragile entre satisfaction financière et professionnelle des prestataires, et la pérennité de ce système de convention risque d'être mis à mal pour l'accord 2024 vu l'insuffisance de moyens mis à disposition des médecins "*, a réagit le représentant du Cartel en réunion du Conseil général.

Bien entendu, la proposition du Gouvernement reprend aussi des montants déjà attribués (pas de nouveau budget donc !), à savoir 23 millions d'euros pour les médecins spécialistes pour la revalorisation/le rééquilibrage d'un certain nombre d'honoraires (dont 3,5 millions d'euros pour les frais de permanence dans les centres de traumatologie majeure et 2 millions d'euros pour le remboursement des nouveaux traitements du cholestéatome). Enfin, 16,5 millions d'euros étaient également attribués aux médecins généralistes pour le soutien à la pratique et les 23 millions d'euros pour le New Deal. " Rien donc qui puisse susciter l'envie de négocier un nouvel accord-médico-mut, dans un espace budgétaire tellement étriqué ", conclut le syndicat.

Un " booster " pour les soins de santé

Le son de cloche est bien différent pour le ministre de la Santé publique. **Frank Vandembroucke** annonce un budget ambitieux avec une augmentation de 2,6 milliards d'euros en 2024 par rapport à 2023. " Cette hausse permet non seulement d'indexer les rémunérations des prestataires de soins et de les revaloriser si nécessaire, mais aussi de répondre aux besoins croissants et d'apporter une réponse aux nouveaux besoins grâce à de nouvelles initiatives. Une marge de 168,8 millions d'euros est ainsi créée pour de nouvelles mesures, en plus d'une augmentation de 93 millions d'euros des moyens destinés aux soins de santé mentale ", indique le cabinet du ministre. " Ce budget nous permet de poursuivre sur notre élan d'investissements et de réformes dans les soins de santé. En réalité, ce budget est un véritable booster, qui nous permet d'encore avancer à plein régime pendant cette dernière année de législature ", ajoute Frank Vandembroucke.

Il est vrai qu'en dehors des médecins des efforts ont été consentis notamment concernant les professionnels de l'art infirmier. "Nous libérons 30 millions d'euros pour permettre à plus de personnes d'opter pour un emploi d'infirmier ou d'aide-soignant dans nos hôpitaux, nos services de soins à domicile et d'autres secteurs financés par le fédéral : nous investissons à nouveau 23 millions d'euros dans le projet de formation couronné de succès " *#ChoisLesSoins* ", qui permet de créer 170 places de formation supplémentaires, et nous investissons 7 millions d'euros dans l'accompagnement des personnes qui débutent ou qui recommencent à travailler dans le secteur des soins", précise le ministre fédéral de la Santé. "Nous prolongeons également une mesure qui permet aux hôpitaux d'engager des personnes pour soutenir les infirmières et les aides-soignantes dans les tâches administratives ou logistiques, avec un budget ponctuel de 21 millions d'euros. Car les infirmières et les aides-soignantes doivent pouvoir se concentrer sur les soins aux patients. Toutes mesures confondues, il s'agit donc d'un coup de pouce de 51 millions d'euros pour du nouveau personnel et pour soutenir notre personnel de soins."

Enfin, les soins de santé mentale sont également renforcés. " Nous avons déjà augmenté les budgets consacrés à la santé mentale de 330 millions d'euros au cours de cette législature. Cependant, les besoins restent élevés", c  édité Frank Vandembroucke. "C'est pourquoi un investissement supplémentaire de 93 millions d'euros est inscrit au budget 2024. D'une part,

cela nous permet d'encore renforcer les soins psychologiques à bas seuil que nous offrons actuellement en première ligne et de mettre encore davantage l'accent sur la présence de psychologues et d'orthopédagogues cliniciens dans les lieux d'accroche où se rendent les personnes en difficulté, allant des Maisons de jeunes aux écoles, en passant par les CPMS, les cabinets de médecine générale, les services sociaux, etc. D'autre part, nous pouvons aussi renforcer nos nouvelles initiatives d'accueil de crise en cas de problèmes graves. La mise en oeuvre de ces investissements aura lieu courant 2024, ce qui signifie que l'impact budgétaire se fera pleinement sentir en 2025. Donc, l'effort fédéral supplémentaire de ce gouvernement en matière de soins de santé mentale dépassera les 400 millions d'euros. "

www.lejournalmedecin.com/actualite/les-anesthesistes-demandent-a-ce-que-leur-permanence-a-l-hopital-soit-indemniee/article-opinion-70699.html

» Les anesthésistes demandent à ce que leur permanence à l'hôpital soit indemnisée
([//www.lejournalmedecin.com/actualite/les-anesthesistes-demandent-a-ce-que-leur-permanence-a-l-hopital-soit-indemniee/article-opinion-70699.html](http://www.lejournalmedecin.com/actualite/les-anesthesistes-demandent-a-ce-que-leur-permanence-a-l-hopital-soit-indemniee/article-opinion-70699.html))
- APSAR-BSAR